

Département
de
l'Hérault

Arrondissement
de
Béziers

Commune
de
Bassan

Loi du 05 Avril 1884 - (Article 5)

Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de BASSAN
N° 2022-071

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Affiché le
ID : 034-213400252-20221006-2022_071_06_10-DE

Séance du Jeudi 6 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le six octobre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire,

Nombres de membres

Afférents au Conseil : 19 En exercice : 17 Ayant pris part à la délibération : 14

Date de Convocation : 30/09/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Présents : A.BIOLA/V.CANALS/G.CAUSSIDERY/B.JULIEN/S.RATIE/F.MARTIN-
ABBAL/MA.SCHERRER/C.PUECH/I.CATTIN/ N.CERVERA/A.VERNIERES/C.GOHIER/

Absents : (excusés) : C.CASSAN (procuration à F.MARTIN-ABBAL)/M.SANCHEZ (procuration à
A.BIOLA)/JJ.CORON/C.VINDRINET/V.ARGENTIERI

Secrétaire de Séance : V.CANALS

Objet : Modification du tableau des effectifs de la filière technique :
Suppression de 2 postes de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 15-09-2022 sur la suppression de 2 postes de technicien principal de 2^{ème} classe à temps à temps complet suite à l'avancement de grade des titulaires des postes en 2021.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la filière technique en supprimant les deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de son Président et délibéré :

- **VALIDE** la modification du tableau des effectifs de la filière technique de la Commune ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Alain BIOLA
Maire de BASSAN

